

Image not found or type unknown



Consolidation maladie professionnelle

Par **doudou**, le **16/06/2010** à **19:12**

Bonjour,rnrnVoila mon père est en arrêt maladie depuis le 10 février 2009 et est passer en maladie professionnelle. rnrnLa semaine dernière il reçoit un courrier de la part de la CPAM stipulant qu'il sera consolidé le 25 juin 2010, il est allé voir son médecin traitant qui lui a dit que le mieux était de ne pas contester la consolidation mais qu'il était préférable de demander à son employeur de le licencier donc pointer au chômage étant donner que dans 3 ans il aura sa retraite.rnrnDonc ma question est quelle est la meilleur solution et combien de temps cela prendra pour "*l'inscrire*" au chômage.rnrnMerci d'avance pour votre réponse